

grande importance de cette affaire pour mes commettants et pour toute la région, puis-je demander à l'honorable représentant s'il a reçu une communication des membres du clergé du diocèse d'Antigonish, réunis pour leur conférence annuelle à East-Bay au Cap-Breton? On y demandait que la fabrique de wagons de Trenton en Nouvelle-Écosse reçoive une commande pour la construction de wagons de chemin de fer. Si tel est le cas, le ministre fera-t-il connaître à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre en cette affaire urgente?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je ne me souviens pas d'avoir reçu pareille communication, mais je vais vérifier et j'en informerai le député.

NOUVELLE-ÉCOSSE—ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE D'EAU LOURDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question soit au ministre du Travail, soit au premier ministre. Le premier ministre ou le ministre du Travail ont-ils reçu une communication urgente émanant d'un congrès du clergé du diocèse d'Antigonish, et se rapportant à l'établissement d'une usine d'eau lourde au Cap-Breton?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner. J'ai reçu bon nombre de communications sur ce point, mais je ne sais si j'ai reçu celle dont fait mention mon honorable ami.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

RÉVISION DES ENQUÊTES DE SÉCURITÉ—A PROPOS DE LA RÉTROACTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je désire poser une question au premier ministre. La déclaration qu'il a faite vendredi soir au sujet des mesures de sécurité s'applique-t-elle aux membres des forces armées aussi bien qu'aux employés des ministères de l'État? Dans le cas de l'affirmative, les gens qui ont déjà fait l'objet de décisions défavorables peuvent-ils maintenant demander la révision de leurs cas, aux termes des nouveaux règlements? Je pense au cas Petersen.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La déclaration s'appliquait aux membres des forces armées, mais, à mon avis, il serait peu souhaitable de rendre la pratique rétroactive. Les cas qui ont fait l'objet d'une décision aux termes de pratiques qui s'appliquaient alors devraient être considérés comme

clos. Revenir en arrière et rouvrir des dossiers impliquerait, sans aucun doute, le risque de devoir les rouvrir tous, et la situation à cet égard pourrait devenir impossible.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): En réalité, le gouvernement n'a-t-il pas rouvert un cas, il n'y a pas très longtemps, au sujet d'un membre des forces armées, M. Gordon Knott?

Le très hon. M. Pearson: Oui, mais on me demande si nous rendrions les nouvelles méthodes rétroactives pour qu'elles embrassent tous les cas du passé, et je pense que cela ne serait pas souhaitable.

M. Orlikow: Puis-je demander au premier ministre si les nouvelles pratiques ont été énoncées dans des règlements écrits ou sous forme écrite? Les documents, s'il en existe, seront-ils mis à la disposition de la Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Les pratiques seront énoncées dans des règlements écrits. Je serai heureux de me renseigner pour savoir si les documents pourront être mis à la disposition de la Chambre, mais je signalerai qu'il serait peu souhaitable d'énoncer ces règlements maintenant. Nous avons présentement un débat sur le sujet, et de bonnes propositions ont été faites l'autre soir. Je ne pense pas que nous devrions mettre ces règlements par écrit avant que le débat soit terminé.

(Texte)

LES ÉDIFICES PUBLICS

HÔTEL DE LA MONNAIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics?

En raison des rapports contradictoires circulant à ce sujet, l'honorable ministre peut-il dire quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du futur site du palais royal de la monnaie?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai lu, à ce sujet, un article qui a paru samedi, lequel confirmait—ce que tout le monde sait—que l'honorable député de Hull était très dévoué pour son comté.

En tant que le projet est concerné, je dois dire qu'aucune décision n'a été prise quant au déplacement de l'Hôtel de la monnaie, pas plus qu'en ce qui concerne le site envisagé si l'on décidait de déménager cet édifice.

L'hon. M. Martineau: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?